



Bien fonde mise sous curatelle

Par **tixidre**, le **07/10/2007** à **20:07**

Bonjour ,

Notre mere qui est malade et invalide , ne peut plus se deplacer .

Elle doit selon les dires du centre où elle se trouve actuellement , rejoindre une maison de retraite medicalisee .

Jusque la , pas de probleme pour moi et ma soeur ,elle demande une prise en charge par ses enfants , pretextant qu'elle n'a pas d'argent .

Bien entendu , c'est faux , elle perçoit une pension de retraite de 1000€ , ce qui est peu et possede une somme d'argent de plus de 140.000€ ,ce qui est consequent ! que doit-on faire ? elle a fait des donations manuels de 40000€ à certaines personnes , c'est son droit , mais demander à ce qu'on l'aide apres , c'est deja une autre histoire ! tout ceci es grotesque ...

Nous avons pense ,afin de defendre nos interêts , à faire une demande de mise en curatelle , est-ce legal ? facile ou difficile à obtenir ?

Personnellement , je ne possede pas beaucoup de chose , un appartement à credit et mon epoux perçoit une pension d'invalidite .

Merci pour vos conseils

el

Par **ly31**, le **08/10/2007** à **09:18**

Bonjour,

Afin de protéger votre maman, vous pouvez tout à fait, faire une demande auprès du Tribunal

d'Instance (service des tutelles), du lieu de domicile de votre maman

Je vous conseille de retirer un dossier le plus rapidement possible au Tribunal. Il vous faudra le compléter au mieux, puis un médecin spécialisé examinera très certainement votre maman, et vous serez entendue avec votre soeur.

Je reste à votre disposition et je vous souhaite bon courage

ly31

(je vous conseille de lire :<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>)